

Steinfort, le 27 février 2019

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3/2018/0302/145 du 20 février 2019 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société POST TECHNOLOGIES à exploiter un ensemble d'émetteurs d'ondes électromagnétiques à Steinfort, 7, rue de Luxembourg.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation sus-dite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Guy Pettinger
Bourgmestre



Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal